



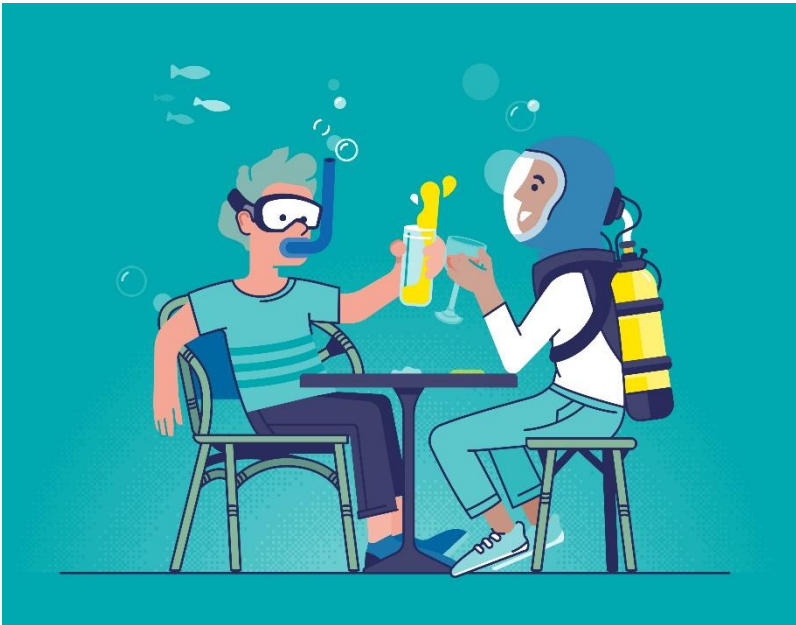
LIVRET D'INFORMATION À DESTINATION DES HABITANTS EN ZONE INONDABLE



Vous vivez à proximité d'un cours d'eau, avec ses avantages, mais aussi ses **inconconvénients** et ses **contraintes**.



Serez-vous prêt pour la prochaine inondation ?



Quand aura lieu la prochaine inondation ?

Malheureusement, face aux changements climatiques, la **réurrence des crues semble de plus en plus fréquente**. Ces 10 dernières années, Esbly a connu 5 crues significatives : juin 2016, janvier/février 2018, février puis mars 2020 et février 2021.

Personne ne peut savoir quand se produira la prochaine inondation.

Ce que nous savons en revanche, c'est que quelques **gestes simples** avant, pendant et après la crue, suffisent parfois à minimiser ses conséquences pour vous-même, vos proches et vos biens.





Ce que je dois savoir sur mon quartier et mon habitation

- ✓ Jusqu'où est montée l'eau dans mon quartier, mon terrain et mon habitation ?
- ✓ Mon habitation a-t-elle connue des **dégâts** pendant les dernières crues ?
- ✓ En cas de crue, est-ce que je peux continuer à vivre dans mon habitation **sans risque** (électricité, chauffage, eau courante/chaude, utilisation de la machine à laver, ...) ?
- ✓ Mon habitation est-t-elle **adaptée à recevoir une crue** (matériaux de construction, équipement résistant à l'eau, ...) ?
- ✓ Est-ce que je suis correctement **équipé** en cas de crue (bottes, cuissardes, barque, parpaings) ?
- ✓ Est-ce qu'il est possible de **minimiser une crue** dans mon habitation (pompes et tuyaux d'évacuation, batardeau, sacs de sable) ?

☞ Se renseigner auprès des voisins

☞ Se renseigner auprès de la Mairie

Avant la crue

- ✓ Je prépare un **kit d'urgence** en cas d'évacuation : papiers d'identité, attestations d'assurance, trousse de premiers secours, eau, quelques aliments non périssables, vêtements chauds, ...
- ✓ Je **surélève** ou déplace dans les étages les meubles, objets, documents officiels et matériels polluants (pots de peinture, engrais, solvants...).
- ✓ Le matériel extérieur doit être **arrimé** (tout ce qui peut flotter : poubelles, buches, bouteille de gaz...). Ceci à la fois pour des raisons de sécurité et pour protéger votre habitation car ils peuvent venir heurter vos fenêtres et les casser.
- ✓ Je mets en sécurité mes **véhicules** (voitures, motos, tondeuses, ...).
- ✓ Je coupe l'**électricité** de mon logement.
- ✓ Si nécessaire, je cherche un **moyen d'hébergement** pour ma famille et mes animaux.

🔑 Anticiper au maximum le risque de crue hivernal, **ne pas attendre la première alerte pour surélever ce qui peut l'être** (matériel dans cave, garage ou abris de jardin).



Pendant la crue

- ✓ Je respecte toujours les consignes de sécurité officielles. Il en va de ma sécurité et de celle de mes proches.
- ✓ Je ne m'engage en aucun cas en voiture sur une voie déjà inondée. Le danger d'être emporté est important.



Informations utiles

- ✓ Accueil à l'espace J-J Litzler : lorsque que la Préfecture déclare la Seine-et-Marne une vigilance orange inondation, l'espace J-J Litzler est réquisitionné afin de pouvoir héberger la population qui le souhaite.
- ✓ Information quotidienne sur site Mairie (Facebook et web) : lorsque que la préfecture déclare la Seine-et-Marne une vigilance jaune inondation, la Mairie informe quotidiennement du niveau de la Marne et du Grand-Morin à Esbly sur ses sites Facebook et web.

Après la crue, la décrue

- ✓ Les crues du bassin de la Marne s'évacuent lentement. **Entre le pic de crue et le retour à la normale, plusieurs semaines, peuvent s'écouler.**
- ✓ Lorsque la Marne est en crue, le Grand Morin est également en crue sur Esbly, bien que son niveau en amont soit revenu à la normale.
- ✓ **Je m'informe** de l'évolution de la situation et je respecte les consignes données localement par la Mairie. **Même si le niveau d'eau a commencé à diminuer, la situation peut rester potentiellement dangereuse.**
- ✓ Je constitue un dossier photographique de constat pour l'**assurance** avant de nettoyer mon logement.
- ✓ Je me renseigne auprès de la Mairie pour connaître les démarches de **déclaration de catastrophe naturelle** et je contacte mon assureur sans attendre.



Je rends visite à mes voisins et je fais le tour de mon quartier pour voir si je peux apporter mon aide

DÉMARCHE DE RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE



Pensez à signaler rapidement les dommages constatés sur vos biens afin de déclencher la procédure de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. Il est rappelé que conformément aux instructions communiquées par la Préfecture, **la demande de reconnaissance ne peut être adressée qu'après la décrue et le retour en vigilance verte.**

Constitution du dossier : votre signalement doit être effectué **par courrier** et envoyé à l'attention du Maire. Le courrier devra contenir vos coordonnées postales et téléphoniques, une déclaration sur l'honneur mentionnant les dates des dommages subis, ainsi que la description de ces derniers (photographies à l'appui). En parallèle, vous devrez réaliser une **déclaration auprès de votre assurance** en recommandé avec accusé de réception.



Après parution de l'arrêté interministériel de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au Journal Officiel, vous aurez **10 jours** pour confirmer le sinistre auprès de votre assurance.

À savoir

- ✓ Je ne réalise **pas de travaux** sur mon terrain pouvant entraver la libre circulation de l'eau notamment pour qu'elle puisse s'évacuer facilement lors de la décrue et qu'elle ne stagne pas. NB : Se rapprocher de la Mairie pour savoir ce qu'il est possible de faire et qu'elles sont les conditions.
- ✓ Les **crues du bassin de la Marne** sont lentes : entre le moment où elles sont annoncées et celui où elles vous toucheront, plusieurs jours peuvent se passer.
- ✓ Les **crues du Grand Morin** sur Esbly, bien que dépendantes de la Marne, sont cependant plus rapides.
- ✓ Il est donc essentiel de **vous tenir informé** pour avoir le temps de vous préparer avant que l'eau arrive.

👉 Site Vigicrue : <https://www.vigicrues.gouv.fr/>



Pour Esbly : se référer aux stations de Condé-Sainte-Libiaire et Chalifert.



Afin de vous alerter en cas d'inondation, le SMAGE des 2 Morin s'est doté du **système d'alerte "RING"**. Vous pouvez en bénéficier gratuitement en vous y inscrivant. Ainsi, vous serez avertis par téléphone (appel/sms) en cas de risque fort d'inondation.



Vigicrues : Des couleurs pour mesurer le niveau de risque.

Rouge : Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.

Conséquences possibles : Des inondations très importantes sont possibles y compris dans les zones rarement inondées.

Orange : Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.

Conséquences possibles : Des inondations importantes sont possibles.

Jaune : Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.

Conséquences possibles : Des montées rapides des eaux et/ou des premiers débordements localisés sont possibles.

Vert :

Pas de vigilance particulière requise.



Vous ne savez toujours pas quand aura lieu la prochaine inondation, mais avec ces petits conseils, elle sera mieux anticipée !

Ville d'Esbly

CONTACT

GUICHET UNIQUE

01.64.63.44.00

ville.esbly@mairie-esbly.fr



SEINE - MARNE - LOING - YONNE
SEREZ-VOUS PRÊT POUR
LA PROCHAINE INONDATION ?
EPISEINE.FR

©Illustrations fournies par EpiSeine